

PLU du Rouret : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 décembre 2024

Le document d'urbanisme en vigueur au Rouret (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 19 décembre 2024. Il délimite 66 zones, dont 34 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 20 décembre 2024.

- Le PLU du Rouret s'applique dans sa version du 19 décembre 2024 ; nous publions 7 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 66 zones : 34 urbaines (U), 1 à urbaniser (AU), 19 agricoles (A) et 12 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Le Rouret occupe le rang 35 par le nombre de zones délimitées : 15 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 138 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Rouret depuis 2013, pour 724 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	66 zones
Zones urbaines (U)	34 zones
Zones à urbaniser (AU)	1 zone
Zones agricoles (A)	19 zones
Zones naturelles (N)	12 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	LE ROURET
Version du	19 décembre 2024
Partition GPU	DU_06112
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_06112/6f2227a42e671adf42826e55061029cf/06112_regleme%20241219.pdf
Règles extraites	7 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques au Rouret

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JO-REF-EX-1000054245373

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/rouret/06112>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère informatif. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU du Rouret : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	19 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan
Risques couverts par ces plans	Feu de forêt
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	Uaa, Uab, Uac, Uad, Uba, Ubb, Uc, Ue, Uem, Uf, Uh
Nomenclature des zones à urbaniser	2AUa

Situation administrative

Code INSEE	06112
Code postal	06650
Intercommunalité	CA de Sophia Antipolis
Département	Alpes-Maritimes
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	66 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	66 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	66 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Opio (2,5 km)	60 zones
Châteauneuf-Grasse (3,0 km)	128 zones
Le Bar-sur-Loup (3,9 km)	34 zones
Roquefort-les-Pins (4,0 km)	60 zones
Valbonne (6,2 km)	131 zones
La Colle-sur-Loup (7,2 km)	51 zones
Villeneuve-Loubet (8,2 km)	100 zones
Biot (8,4 km)	83 zones
Saint-Paul-de-Vence (9,1 km)	42 zones
Vallauris (12,1 km)	78 zones
Antibes (13,4 km)	143 zones
Gréolières (15,1 km)	30 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/le-rouret-06112>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.